

LE VOCABULAIRE DE LA PARENTE DANS L'ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE

Résumé : Comment peut-on, à partir des matériaux incroyablement riches de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* (ALW), enrichir et affiner nos connaissances sur le lexique de la parenté, domaine lexical particulier s'il en est ? Après avoir rappelé rapidement la genèse et l'histoire de l'ALW et présenté notre problématique, nous l'illustrerons par un exemple: les désignations du «beau-frère» en Belgique romane.

Mots-clés : atlas, géographie linguistique, description linguistique, dialectologie, lexique

Le lexique de la parenté figure parmi les domaines lexicaux déjà bien étudiés par la linguistique; voyez, pour l'indo-européen, le chapitre qu'y consacre Benveniste dans *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* (Benveniste, 1969).

Examiner ces désignations dans les dialectes de Wallonie s'avère être particulièrement intéressant. Cela est possible dans le cadre – et grâce aux matériaux – de l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, dont nous rappellerons rapidement l'histoire. Pour illustrer notre propos, nous exposerons le cas des désignations du «beau-frère» en Belgique romane.

1. L'Atlas linguistique de la Wallonie

L'*Atlas linguistique de la Wallonie* est né sur les cendres du *Dictionnaire général*, et a bénéficié des avancées de l'*Atlas linguistique de la France* (Gilliéron, Edmont, 1903-1910). Jean Haust se donne pour objectif de saisir toute la langue, toutes les langues, dans un questionnaire traductif, soumis à des témoins en plus de 300 points du territoire.

Profitant de l'expérience de l'ALF, l'ALW s'inscrit dans sa continuité, mais avec une dimension supplémentaire: l'axe *historique* y apparaît, et permet d'*interpréter*, puis de *typiser* les formes. Un tableau synthétise cette matière (les *types* étant notés entre petits crochets), et lorsque la chose est possible, une carte est dessinée (Boutier, 1997).

Huit tomes ont paru, entre 1953 et 1997. Le neuvième est sous presse. C'est aujourd'hui Marie-Guy Boutier qui assure l'avancement du chantier. C'est dans le tome 17 que prendra place le vocabulaire de la famille, ainsi que le lexique se rattachant aux activités sociales.

2. Le lexique de la parenté

L'intérêt majeur du vocabulaire du domaine de la parenté est l'organisation en systèmes de désignations. Ces dénominations nomment des relations; qu'un seul mot disparaisse et tout le système change. L'existence de tels systèmes peut être illustrée par les dénominations de la famille par alliance: chaque dénomination de la famille nucléaire d'un individu est augmentée de la même marque pour désigner, par rapport à lui, le même rôle dans la famille du conjoint. En latin, cette marque était le suffixe *-aster*, *-astra*. En français, vers 1600, ces désignations sont exprimées par un tour analytique, construit avec l'adjectif *beau*, *belle*.

Si toutes les langues mettent des mots sur ces réalités, les dialectes constituent un terrain plus diversifié que les langues standards. La dialectologie semble donc bien armée pour observer les éventuels mouvements au sein de ces systèmes.

3. Le cas de «beau-frère»

Il convient tout d'abord de distinguer les deux sens du mot français *beau-frère*, qui désigne à la fois le 'mari de la sœur ou de la belle-sœur' et le 'frère du conjoint'. Dans tous ces cas, la relation est double au moins, et contient un lien de sang et un lien marital, le pivot entre les deux liens étant soit un homme, soit une femme.

Observons les réponses obtenues: le type largement majoritaire est « beau-frère », sous diverses formes autochtones (⁺*bê-frère*, ⁺*bia-fré* et d'autres). Une autre réponse est bien présente, et couvre toute la région liégeoise: « sororge », actualisé en ⁺*sorodje*, *-adje*, etc. Peu de points donnent cette dernière réponse seule, ce qui démontre que le sens des deux types n'est pas identique. En outre, en quelques points, les témoins ont fourni des précisions sémantiques: 'mari de la sœur' (aux points géographiques H 28; L 113), 'hommes qui ont épousé deux sœurs' (L 61; Ve 38), 'hommes parents par leurs femmes' (My 2). On le voit, les pièges du système de questionnaire traductif (qui aurait pu induire un découpage identique de la réalité dans les deux variétés linguistiques) ont été déjoués par les témoins de ces points. Le *Dictionnaire liégeois* donne ⁺*sorodje* pour synonyme de ⁺*bê-fré*, mais précise cependant qu'il s'agit «[p]ropriement [de] celui dont on a épousé la sœur» (Haust, 1933: 603).

Pour le type « sororge », le point de départ peut être homme ou femme, tandis que la personne désignée est toujours masculine. Mais ce qui est remarquable, c'est le pivot de cette double relation, qui est toujours un élément féminin, et sœur de la personne de départ, ainsi que nous le confirme l'étymon lat.: SORORIUS, adj., 'de la sœur' (dérivé de SOROR 'sœur'). Selon le FEW, le mot est substantivé dès le latin tardif, et signifie alors 'mari (homme) de la sœur'. Une forme féminine est également attestée au 13^e siècle (afr. *sororge* 'belle-sœur', FEW 12, 119a). On le voit, cette relation autour d'une femme semblait bénéficier d'une considération particulière, et ce n'est pas anodin. On sait qu'une langue est le reflet de la vision du monde qu'ont les gens qui la parlent. On doit donc déduire de ce qui précède que la femme avait un rôle clé dans cette société, du moins dans le cadre familial.

Il semble qu'on puisse expliquer les réponses obtenues de deux façons. Soit la spécificité du wall. ⁺*sorodje* a été oubliée progressivement, amenant un emploi indifférencié de ce type et de « beau-frère », soit – et au vu des précisions données par les témoins, cela semble plus probable – le sens exact de « sororge » n'a pas été précisé partout, mais continue à être perçu, auquel cas le dialecte opèrerait toujours un découpage du réel différent du français, car « beau-frère » désignerait les relations non prises en charge par « sororge », notamment celles dans lesquelles le «pivot» est un homme.

4. Conclusion

De telles analyses, dont celle ci-dessus n'est qu'un exemple, permettent de mieux comprendre le vocabulaire roman, et le lien entre une communauté et sa langue. L'étude des dialectes, loin de constituer un rétrécissement du champ d'investigation, permet au contraire d'éclairer ou de comprendre des mécanismes affectant toutes les langues. Par ailleurs, notre exemple montre que les reproches généralement adressés au système d'enquête par questionnaire traductif

(influence de la langue source, impossibilité d'atteindre certaines spécificités de la langue cible, etc.) ne sont pas tous pertinents.

Références

GILLIERON, Jules (1902-1920), EDMONT, Edmond. *Atlas linguistique de la France*. Paris.

REMACLE, Louis, LEGROS, Élisée, LECHANTEUR, Jean, COUNET, Marie-Thérèse & BOUTIER, Marie-Guy (1953-sv). *Atlas linguistique de la Wallonie*. Liège: Vaillant-Carmanne.

BENVENISTE, Emile (1969). *Le vocabulaire des institutions indo-européennes, t. 1 économie, parenté, société*. Paris: Minuit.

BOUTIER, Marie-Guy (1997). Du Dictionnaire général de la langue wallonne à l'Atlas linguistique de la Wallonie in *Les dialectes de Wallonie* (tomes 23-24), pp. 241-268.

HAUST, Jean (1933). *Dictionnaire Liégeois*, Liège: Vaillant-Carmanne.

VON WARTBURG, Walter (1922-2002). *Französisches Etymologisches Wörterbuch*. Bonn, Leipzig, Basel,...(25 vol.).